

**Le Comité syndical de la Base de Loisirs du Val de Seine, dûment convoqué, s'est réuni
Le mardi 11 avril 2023, à 18h00, sous la présidence de Fabienne DEVÈZE, Présidente du Syndicat mixte**

Fabienne DEVÈZE	: Présente
Suzanne JAUNET	: Présente
Vincent POIRET	: Présent
Victor RODRIGUES	: Présent
Jean-François RAYNAL	: Présent
Cécile ZAMMIT-POPESCU	: Présente
Marc HERZ	: Présent
Fabien AUFRECHTER	: Excusé, avec pouvoir à Monsieur RODRIGUES
Josiane SIMON	: Excusée, avec pouvoir à Monsieur POIRET
Gaëlle PELATAN	: Présente
Jean-Philippe LUCE	: Absent
Dieynaba DIOP	: Présente

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Le procès-verbal de la réunion de Comité du 5 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE :

Néant

AFFAIRES FINANCIERES :

Budget Primitif 2023 :

La Présidente propose à l'Assemblée de voter le Budget Primitif de 2023, qui se résume comme suit (le document budgétaire complet est joint en annexe) :

BP 2023	FONCTIONNEMENT (avec le déficit 2022 reporté)	INVESTISSEMENT (avec les restes à réaliser 2022)	TOTAL
RECETTES	2 445 503,79 €	1 548 942,72 €	3 994 446,51 €
DEPENSES	2 445 503,79 €	1 548 942,72 €	3 994 446,51 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Vote le Budget Primitif 2023.**

Pièce jointe : BP 2023 - Document budgétaire complet.

Participations des collectivités - Exercice 2023 :

La participation des collectivités était, historiquement, répartie à parité entre le Conseil départemental des Yvelines et les quatre communes membres du Syndicat : Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Triel-sur-Seine et Les Mureaux.

La participation des communes était calculée au prorata du nombre de leurs habitants. Les derniers chiffres connus (2016) des populations légales (source INSEE) sont les suivants:

Verneuil-sur-Seine :	15.913 habitants
Vernouillet :	10.014 hbts
Triel-sur-Seine :	11.834 hbts
Les Mureaux :	32.575 hbts

Les communes de Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et Triel-sur-Seine, précédemment membres de la CA2RS (Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine), ont, depuis le 1^{er} janvier 2016, intégré la CU-GPSO (Communauté Urbaine-Grand Paris Seine et Oise).

La commune des Mureaux, bien que membre de la CU-GPSO, a conservé sa compétence sur la Base de Loisirs et demeure, pour l'instant, destinataire du titre de recettes relatif à sa participation propre.

Il convient de rappeler que nous devons opérer une régularisation du montant de la participation complémentaire exceptionnelle de l'exercice 2021 sur le BP 2023.

En effet, suite à la crise sanitaire qui a fortement impacté l'Île de Loisirs, le Comité syndical a dû voter une délibération le 6 décembre 2021 afin de demander aux collectivités une participation complémentaire sur l'exercice 2021 de 600.000 euros afin d'équilibrer les comptes répartie comme suit :

- Département des Yvelines : 300.000 €
- CU-GPSEO : 161.060 €
- Les Mureaux : 138.940 €

La CU GPS&O et la Ville des Mureaux ont versé les sommes indiquées ci-dessus.

Le Département des Yvelines a, quant à lui, souhaité attendre l'arrêt des comptes de 2021 et a décidé de verser le montant strictement nécessaire à combler le déficit réel de l'Île de Loisirs, soit 50% de 518.802,97 euros, et non de 600.000 euros comme initialement demandé.

Il a donc été convenu de régulariser la situation en arrêtant le montant de la participation complémentaire exceptionnelle de l'exercice 2021 à 518.802,97 € vs 600.000,00 € initialement envisagés, soit en retrait de 81.197,03€.

Cette opération se traduit comme suit au BP 2023 :

- Annulation de titre sur exercice antérieur de 40.599 € pour ajuster le titre de recettes de 2021 du Département des Yvelines ;
- Participation exercice 2023 CU-GPSEO et Ville des Mureaux arrêtée à 79.401,97 € au total.

Les participations des collectivités pour l'exercice 2023 se résument donc comme suit :

Département des Yvelines :	120.000,00 €
CU-GPSO :	42.628,21 €
Commune des Mureaux :	36.773,76 €
<u>Total :</u>	199.401,97 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Vu les régularisations nécessaires à effectuer ;
- Vu la proposition de la Présidente ;

- **Vote la participation des collectivités, au Budget Primitif de 2023, pour 199.401,97 euros au total, selon la répartition ci-dessus.**

TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS ET PROGRAMMES REGIONAUX :

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

La Présidente du Syndicat mixte

Fabienne DÉVEZE
Conseillère départementale des Yvelines



Nombre de pages : 3

Diffusion : Les membres du Comité syndical.